Des annonces décevantes sur l'invalidité à la Fonction Publique de l'État

Lors d'un groupe de travail avec les fédérations syndicales le 6 mai 2026, le gouvernement a annoncé que la mise œuvre du niveau dispositif statutaire sur l'invalidité dans la fonction publique de l'État sera retardée. Inacceptable pour la CFDT.

L'accord interministériel n'est pas respecté

En signant le 23 octobre 2023, l'accord sur la prévoyance qui améliore sensiblement les retraites suite à une invalidité non professionnelle (200 € à 300 € par mois supplémentaire en moyenne selon le Service des Retraites de l'État), le gouvernement s'était engagé à une mise en œuvre *« au plus tard le 1er janvier 2027 »*. Trois années pour se préparer ne lui auront pas suffi.

Le gouvernement a décidé *« un phasage »* de la mise en œuvre. Elle ne sera complétement appliquée qu'à compter du 1er juillet 2027.

De même, le gouvernement va limiter les rémunérations couvertes en prévoyance selon le plafond mensuel de sécurité sociale alors que rien ne l'autorise dans l'accord.

Des mesures transitoires du 1er janvier au 1er juillet 2027

Afin de compenser le report du nouveau régime d'invalidité, les mesures suivantes seront adoptées :

- Amélioration du taux statutaire de couverture des rémunérations (AIT) afin de les porter à hauteur du nouveau dispositif.
- Pas de mise à la retraite pour invalidité.
- Prolongation des disponibilités pour raison de santé.
- Prise en compte des trimestres pour le calcul des pensions.

Pour la CFDT ce manquement à parole donnée par l'État porte atteinte à sa crédibilité d'employeur dans les négociations.

La CFDT demande que l'État tienne tous ses engagements en matière d'invalidité et plus largement de prévoyance. Il doit renforcer son engagement en prenant en charge la moitié d'une protection complémentaire en prévoyance qui doit aussi être rendue obligatoire.

Paris, le 7 mai 2026

Confédération Française Démocratique du Travail - **U**nion des **F**édérations **CFDT** des **F**onctions publiques
47/49, avenue Simon Bolivar 75950 Paris CEDEX 19 **–** Tél. 01 56 41 54 40 – Mel. uffa@uffa.cfdt.fr